

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Bully- les-Mines s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Maire, en suite de convocations en date du 15.09.2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les membres en exercice (33)

Personnes excusées ayant donné procuration : Madame Caroline LOUBAT a donné procuration à Monsieur Ali BEN FRAJ, Monsieur Franck COUSIN a donné procuration à Monsieur Michel BATTIATO, Madame Josiane WATRE a donné procuration à Monsieur Jérémy ROBILLART, Madame Rosine NATHIEZ a donné procuration à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Florence CHAUMORCEL a donné procuration à Madame Nathalie BLANQUET, Monsieur Rudy RAGUENET a donné procuration à Monsieur Pascal FOUQUART, Monsieur Florent DERICHE a donné procuration à Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Michel DUEZ a donné procuration à Madame Caroline MELONI.

Secrétaire de Séance : Madame Catherine DAMBRINE

Rapporteur :
François LEMAIRE

CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION D'ETUDES URBAINES SUR LES CITES DU 1^{er} TRIENNAL ERBM AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

La CALL a confirmé sa mobilisation pour l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier par délibération à l'occasion du Conseil Communautaire du 27 juin 2017.

L'ERBM vise à redonner de l'énergie au territoire afin d'en faire un territoire d'excellence de la transition énergétique, à impulser une dynamique nouvelle et de la fierté aux habitants.

Il ambitionne de métamorphoser leur cadre de vie ainsi que de réparer le passé en confortant la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire.

Les objectifs et la stratégie développés par l'ERBM convergent avec le Projet de Territoire de la CALL.

Par délibération du 5 octobre 2018, le conseil communautaire a décidé d'accompagner les communes retenues dans le cadre du programme ERBM au titre du 1er triennal, en cofinçant les études urbaines qu'il convenait de lancer en amont de cette démarche afin de définir les grands principes d'aménagement et les premiers éléments de chiffrage (participation à hauteur de 50% du coût total hors taxes, dans la limite de 50 000 €).

La convention ad hoc est aujourd'hui caduque.

Depuis, les communes ont avancé sur leurs projets. Un premier dépôt de demandes de subventions a été fait le 6 mai 2022.

Un collectif des financeurs et un comité technique, tenus respectivement les 24 mai et 21 juin 2022 ont acté la nécessité, pour Bully-les-Mines, d'engager une étude urbaine et, pour Méricourt, de réaliser un complément à son étude initiale.

Vu l'avis de la Commission Municipale Finances et Moyens Généraux du 13 Septembre 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation portant sur la désignation d'un bureau d'étude chargé de réaliser l'étude urbaine,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de cofinancement entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes de Bully-les-Mines et Méricourt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
François LEMAIRE.



Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20220922-2022-072-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

**Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement des
formalités légales
le 05 Octobre 2022**